

**COMPTE RENDU DU 18 MARS 2017
DEBUT DE SEANCE A 15h00**

Etaient présents

- Direction : Mme KNOCKAERT, Mme DRIES, Melle BARILLET, Melle FERREIRA et Dr MEPUIS.
- Représentants du personnel: Mme DUPUIS Catherine.
- Représentants des familles : Mr FEUGUEUR Hervé, Mme DELAFOY Annick.
- Représentants des résidents : Mme PLUVIER Mauricette, Mr LEGER Claude.

Absences excusées : Mme VOILLOT Claude, Mme RAYON Carole.

L'ensemble des familles des résidents est invité à la réunion. Les 17 familles présentes avaient la possibilité de s'adresser directement aux membres élus et proposer, par courrier cacheté remis à l'accueil, des sujets qu'elles souhaiteraient voir figurer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR Ouvert.

Madame Knockaert, gérante de l'établissement souhaite la bienvenue à l'assistance et ouvre la séance. Elle expose les mesures législatives nouvellement introduites dans la gestion des Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (Ehpad).

Les E.H.P.A.D sont soumis à une obligation de conventionnement avec les services de l'Etat et le Conseil Départemental dont ils relèvent.

Ce nouveau mode de contractualisation dénommé « Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens » (CPOM) mis en place à compter du 1^{er} janvier 2017 remplacera progressivement les conventions tripartites en vigueur jusque- là et sera généralisé d'ici à 2021.

Cette nouvelle forme de partenariat est induite par la loi de décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Elle introduit une série de changements notamment en matière de tarification des EHPAD. Cette réforme devrait permettre la simplification de l'allocation des financements et une meilleure transparence quant aux tarifs et coûts des EHPAD.

Les textes d'application de la réforme de la contractualisation et de la tarification des établissements et services médico-sociaux, prévue par les lois n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (article 58) et n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 portant financement de la sécurité sociale pour 2016 (article 75) ont été publiés.

Références réglementaires :

- Décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et du II de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles.
- Décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.
- Arrêté du 22 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 9 décembre 2005 pris en application de l'article R. 314-13 du code de l'action sociale et des familles, relatif à la transmission par courrier ou support électronique des propositions budgétaires et des comptes administratifs des établissements et services sociaux et médico-sociaux.
- Arrêté du 27 décembre 2016 fixant les modèles de documents mentionnés aux articles R. 314-211, R. 314-216, R. 314-217, R. 314-219, R. 314-223, R. 314-224, R. 314-225, R. 314-232, R. 314-233, R. 314-240 et R. 314-242 du code de l'action sociale et des familles.
- Arrêté du 27 décembre 2016 fixant les modèles de documents transitoires mentionnés à l'article 9 du décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.
- Arrêté du 27 décembre 2016 fixant le modèle de compte d'emploi du forfait soins des établissements mentionnés au IV de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles.
- Arrêté du 29 décembre 2016 fixant la composition des titres prévus à l'article R. 314-214 du code de l'action sociale et des familles et le niveau de vote des crédits d'investissement des établissements publics sociaux et médico-sociaux.

Les statistiques 2016 dans notre établissement :

a. La dépendance

	Nombre 2015	Nombre 2016	Activité 2015	Activité 2016
GIR 1/2	38	40	11796	13641
GIR 3/4	23	25	10375	9355
GIR 5/6	10	7	3321	2736
TOTAL	71	72	25492	25732

G.I.R Moyen Pondéré 2015 : 680

G.I.R Moyen Pondéré 2016 : 702

Le nombre de résidents très dépendants (GIR 1, 2) est passé de 38 à 40 et le GIR Moyen Pondéré est passé de 680 à 709 soit une augmentation de 22 points.

Les décès

	Nombre de Décès	dans	hors établissement
2015	17	10	7
2016	19	16	3

En 2016, le nombre de décès est plus important par rapport à 2015 ce qui laisse entendre une fragilité plus importante.

Les hospitalisations

	Nombre d'hospitalisations	Nombre de Jours d'hospitalisation	Durée moyenne d'hospitalisation
2015	37	505	13.65 jours
2016	29	291	10.03 jours

Les indicateurs de soins

Le PATHOS Moyen Pondéré (PMP) Validé le 10 juillet 2014 est de **194**. Celui de 2016 est de **198**.

❖ *L'analyse*

Une tendance se confirme d'année en année. Il s'agit de la dépendance de plus en plus lourde des personnes accueillies dans les EHPAD impliquant une charge de travail conséquente pour le personnel soignant.

Les personnes âgées entrent en institution de plus en plus tard avec des dépendances de plus en plus contraignantes exigeant des soins médicaux et infirmiers plus importants.

En raison de l'harmonisation des dotations de soins des EHPAD de la Région, l'ARS a alloué à notre établissement un crédit supplémentaire d'un montant de 55 000 € à compter de 2016. Cette dotation allégera sensiblement le poids de nos dépenses tant en dispositifs médicaux qu'en renforcement des équipes de soins.

Cette rallonge couvrira, pour l'année 2017, le recrutement d'un poste d'aide-soignant et son remplacement pendant son congé payé pour un montant de 39 000 €. Le reliquat de 16 084.03 € qui ne pouvant financer un second recrutement sera affecté au budget actuel des dispositifs médicaux.

Présentation du conseil de la vie sociale de notre établissement :

Les élections pour le renouvellement du Conseil de la Vie Sociale se sont déroulées le 27 Mai 2016.

- Mr FEUGUEUR Hervé est élu Président du Conseil de la vie sociale.
- Mme PLUVIER est élue Vice-présidente du Conseil de la vie sociale
- En l'absence de volontaire pour assurer le secrétariat du Conseil de la Vie Sociale, il a été décidé que le Secrétariat sera assuré conjointement par tous les membres.

Le Conseil de la Vie Sociale a pour mission de formuler des avis et propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou des services. Il intervient notamment dans les domaines suivants :

- Le déroulement de la vie quotidienne dans l'Etablissement,
- Les activités socioculturelles, thérapeutiques et logistiques.
- L'animation de la vie institutionnelle et l'encouragement des usagers, les familles et les personnels à participer conjointement au fonctionnement de l'établissement.
- L'implication du CVS dans des projets de travaux et d'équipements nouveaux.
- La détermination de la nomenclature des services et leurs prix proposés par l'Etablissement.
- L'affectation et l'entretien des locaux collectifs.
- La fermeture totale ou partielle de l'Etablissement.
- Les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture.

Présentation de l'encadrement de notre établissement :

L'équipe d'encadrement est fonctionnelle.

Elle est constituée de professionnels ayant le statut d'encadrants. Cette structure est composée de la gérante, la directrice, le médecin coordonnateur, la responsable hébergement, l'infirmière référente, le responsable de la sécurité, les aides-soignantes chefs d'équipes et le chef cuisinier.

Ses missions sont:

- ✚ Encadrer et diriger les équipes de soin et d'hébergement et assurer leur disponibilité pour accompagner les personnes âgées jusqu'au terme et assister leurs proches.
- ✚ Améliorer constamment l'organisation et les méthodes du travail dans le but de prévenir ou d'atténuer autant que possible des situations conflictuelles entre les parties en présence (les résidents, les familles et soignants) dont les points de vue ne sont pas toujours convergents.
- ✚ Mettre en place une organisation institutionnelle rigoureuse et un partenariat quotidien qui œuvre contre l'usure professionnelle des personnels induisant des formes de négligence voire de maltraitance.

L'équipe d'encadrement a, pour cette année 2017, axé ses interventions sur :

- Les événements indésirables
- La réflexion sur la mise en place d'un PAT (Pôle d'Activités Thérapeutiques).
- Le renouvellement et l'organisation du Conseil de la Vie Sociale.
- La réélection des délégués du personnel.

La sécurisation du circuit du médicament dans notre établissement :

Le nouveau logiciel TITAN Version 4 est, contrairement à son prédécesseur (TITAN version 3), DMP Compatible et comporte le module Pharma-santé.

L'acquisition de 2 tablettes, compatible avec la version 4 TITAN, affectées aux infirmières permet une réactivité immédiate (Transmission, validation de la distribution des médicaments, dossier médical au lit du résident pour les urgences et autres,) à partir du lit même des résidents.

L'Agence Régionale de Santé du Centre encourage et soutient le déploiement du Dossier Médical Personnel en région.

Elle a attribué un budget, non renouvelable, d'un montant de 6000 € aux fins d'acquisition de ce dispositif permettant le dépôt du Dossier de Liaison d'Urgence dans le DMP et le rendant consultable par les professionnels de santé exerçant en médecine des urgences.

La dotation de l'ARS nous a permis de financer l'achat :

- De lecteurs de cartes mono-fentes compatibles avec les cartes vitales et les cartes CPS des professionnels.
- 2 Tablettes Samsung Galaxy.
- Migration TITAN V3 vers TITAN V4.
- Licence, Installation et configuration TITAN DMP.
- Licence, Installation et configuration TITAN Nomade.
- Formation organisée les 21, 22, 23 et 24 Novembre 2016 sur Titan Soins, DMP, Nomade, RAMA et Facturation.

Création du Pôle d'Activités Thérapeutiques dans notre établissement :

La création du PAT vient en continuation du projet de vie personnalisé. Les réunions prévues dans le cadre du projet d'établissement s'attellent donc à la concrétisation de ces deux objectifs.

Trois Aides médicopsychologiques ainsi que l'animatrice se sont portées volontaires pour la création est le suivi d'ateliers à visée thérapeutique. Une séance d'évaluation est organisée à l'issue de chaque atelier.

Les personnels encadreurs des ateliers sont habilités à compléter les projets de vie des résidents encadrés sur le logiciel-soins.

Les deux auxiliaires médicales, la psychologue et la psychomotricienne :

- sont les référentes des AMP et Animatrice,
- elles procèdent aux évaluations (MMS et autres) afin d'établir les files actives pour chaque atelier,
- elles procèdent aux évaluations complètes des résidents et établissent un bilan trimestriel des bénéfices de ces ateliers.

Les ateliers se déroulent de 14h30 à 16h30 : Atelier Arc en ciel (soin des mains et des ongles), Atelier Beauté Nature (soins du visage), Atelier Jardin thérapeutique, Atelier Manuel, Atelier Jeu de société et Atelier Réminiscence Individuel.

Une formation à destination du personnel qui intervient au PAT a été organisée le 19/05/2016 et 16/06/2016. Elle a porté sur l'animation à destination des personnes âgées désorientées. Une procédure en rapport avec l'organisation des ateliers thérapeutiques est en cours d'élaboration.

Le service restauration en 2016 dans notre établissement :

Une nouvelle organisation du repas du soir, plus efficace, est mise en place en salle à manger : repas chaud ; entraide au service de la serveuse et des soignantes.

Le repas du soir aux étages (en chambres) est servi plus chaud car préparé et monté par le service restauration et aussitôt présenté par l'aide soignante. Les 3 chariots de distribution du repas du soir sont recouverts de housses isothermes avec des ouvertures sur mesure.

En 2016, CERALIM a effectué une visite de conformité et rédigé un rapport à base duquel certaines préconisations ont été appliquées pour réagencer et améliorer le service de restauration.

- Les réserves sèches et à boissons ont été réaménagées avec l'acquisition d'étagères de stockage.
- Achat d'un blixeur neuf qui mouline les repas des résidents qui ne peuvent s'alimenter en repas normaux.
- Dans la zone Légumerie/Déboitage, une commande a été passée pour l'achat d'une table sur mesure supportant l'éplucheuse et l'appareil de déboitage.
- Des étagères ont été installées pour y entreposer un stock de housses isothermes.

Recrutement d'un nouveau chef de cuisine début d'année 2017.

Formations du personnel en 2016 dans notre établissement :

Le plan de formation de l'année 2016 a tenu compte des demandes formulées lors des entretiens annuels d'évaluation. Les formations assurées sont diverses. Plusieurs catégories de personnel ont en bénéficié.

- Formation « Mise en œuvre des entretiens professionnels » : Directrice et Responsable Hébergement.
- Formation « Animation pour personnes âgées désorientées en institution » : Psychologue, psychomotricienne, deux AMP, deux animatrices et l'infirmière référente.
- Formation « Gestes, postures et manutention des personnes âgées en institution » : Ensemble du personnel soignant.
- Formation « Théâtre-forum et approches pédagogiques dynamiques » : La psychologue.
- Formation TITAN V4, TITAN Nomade, TITAN DMP : L'ensemble du personnel infirmier, secrétaire et directrice.

Stagiaires en 2016 dans notre établissement :

La politique d'accueil des stagiaires s'est poursuivie. Les domaines de stage sont variés : AMP, formations sanitaires et sociales et services à la personne,...

Sont également accueillies des personnes en situation de reprise d'emploi, en lien avec Pôle emploi.

Un stagiaire Agent polyvalent de restauration a été accueilli en contrat d'apprentissage dans le service restauration.

Les fiches d'événements indésirables et le cahier de liaison

Un formulaire de remontée des informations est mis à disposition des résidents, des familles et du personnel au niveau de l'accueil. Ce formulaire permet d'émettre des remarques écrites. Cette formule garantit une réponse fournie par une personne compétente et une traçabilité des observations.

Le signalement ne doit pas être confondu avec : Un moyen de délation ; Un sinistre déclaré à l'assureur ; Un moyen de contrôle ou de sanction.

La Direction réceptionne et enregistre les fiches qui lui sont transmises, elle les communique aux personnes concernées en fonction des responsabilités (service hébergement, service maintenance, Service de soins) et travaille en concertation avec eux sur les réponses à apporter.

L'équipe d'encadrement analyse périodiquement les fiches reçues.

La Direction effectue un retour d'informations périodique et une exploitation statistique de ces fiches.

Changement de pharmacie en 2017

Toute personne a le libre choix permanent de son pharmacien.

Dans le cadre de la recherche constante de sécurité et de qualité des soins médicamenteux, l'établissement a passé une convention avec la pharmacie d'officine La Fontaine. Elle a pour objet d'analyser les demandes, de conseiller les résidents, de préparer les médicaments et de suivre « pharmaceutiquement » et informatiquement les résidents qui ne peuvent pas ou qui ne souhaitent pas s'occuper eux-mêmes de leurs traitements.

Les médicaments sont préparés dans la pharmacie ; certains d'entre eux peuvent y être reconditionnés, sous la responsabilité du pharmacien, qui prépare des piluliers à usage unique constitués d'alvéoles et contenant toutes les informations nécessaires à une administration sécurisée.

La pharmacienne a déposé un préavis afin de mettre fin à cette convention qui lie notre établissement avec sa pharmacie. Elle estime que la quantité de prescription et le nombre de médicaments prescrits dans une ordonnance ne lui permettent pas de rentabiliser le système OREUS.

En Juin 2017 une convention sera signée avec une nouvelle pharmacie qui utilise le système OREUS pour blistérer les médicaments (pilulier).

La problématique des bons de transport

Les bons de transport permettent un remboursement à 100% des frais de déplacement. Le droit à une prise en charge totale par la Sécurité Sociale est conditionné par le type d'affections dites de longue durée et reconnues comme telles.

Cette exonération ne concerne que les transports directement en rapport avec cette pathologie.

Parking visiteur de l'établissement

Les locataires de la résidence Le Clos CHAMPELLIS à Saint Jean le Blanc utilisent constamment notre parking privé situé en face de notre résidence.

L'ensemble du personnel et des familles des résidents se plaignent constamment de cet état de faits.

Nous avons à plusieurs reprises informé les indélébiles qui, non seulement persistent, mais pour certains d'entre eux, menacent notre personnel qui se plaint auprès d'eux.

Nous nous sommes adressés à l'Agence SNI gérante de la résidence (Le Clos Champellis) d'intervenir dans les plus brefs délais pour mettre fin à cette situation.

La grosse ornière à l'entrée du parking a été rebouchée par des professionnels.

Un espace sécurisé avec des arceaux permettant d'accrocher le cadre et les roues des vélos pour plus de sécurité et situé derrière l'établissement côté cuisine.

Divers

- Deux familles se sont plaintes des services de la coiffeuse.
- Une famille aurait souhaité pouvoir joindre directement les représentants des familles du conseil de la vie sociale au lieu de passer par un écrit cacheté et remis à l'accueil.
- Les vêtements non marqués des résidents ne sont pas remis dans leur armoire et restent en lingerie.

Le Conseil de La Vie Sociale vous remercie d'avoir accordé de l'attention à ce compte-rendu.

Monsieur Hervé Feugueur
Président du conseil de la vie sociale